



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le **Lycée Pierre-de-Fermat** représenté par François Beckrich

Et l'**ISIT**, représenté par Monsieur Tamym Abdessemed, Directeur général

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La présente convention est destinée à définir les conditions de partenariat entre les CPGE Littéraires et Economiques du Lycée Pierre-de-Fermat et l'ISIT.

ARTICLE 2 :

Les deux parties signent cette convention pour l'année universitaire en cours comme préalable à la mise en place d'une reconnaissance par l'ISIT de la formation spécifique des Classes Préparatoires Littéraires et Economiques du Lycée. La présente convention permettra, sous les conditions des articles suivants, l'entrée à l'ISIT en 2^{ème} année et 3^{ème} année pour les élèves de 1^{ère} année et de 2^{ème} année de CPGE Littéraires et Economiques.

ARTICLE 3 :

Les élèves du Lycée Pierre-de-Fermat qui souhaitent intégrer l'ISIT étudieront deux langues vivantes étrangères minimum : l'anglais obligatoire, l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe.

L'ISIT s'engage à prendre en considération les notes obtenues en 1^{ère} ou 2^{ème} année de CPGE en langues et en français, ainsi que l'avis du conseil de classe pour valider les propositions d'entrée en 2^{ème} année ou 3^{ème} année des étudiants concernés.

ARTICLE 4 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée dans un délai de trois mois précédant la fin d'une année universitaire par lettre recommandée avec AR.

Fait en deux exemplaires

Pour l'ISIT

le : 04/12/2020

Pour le Lycée

le : 04 décembre 2020


ISIT - INSTITUT DE MANAGEMENT ET
DE COMMUNICATION INTERCULTURELS
Association loi 1901
130 bis rue d'Assas 75006 Paris
Siret : 784 280 838 00031 - APE 8559B
Tel. 01 42 21 33 16 - www.isit-paris.fr


François Beckrich
Proviseur